

## Partenariat entre l'ONEMA et EDF

Dossier de la rédaction de H2o  
February 2011

L'ONEMA et EDF signent un partenariat pour la protection et la restauration des milieux aquatiques

Le 4 février, un accord-cadre d'une durée de quatre ans signé entre l'ONEMA et EDF va permettre aux deux organismes d'engager des actions communes visant à optimiser la compatibilité de la production électrique avec la protection et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques. L'accord cadre couvre neuf thématiques principales ; il est complété d'un volet spécifique recherche et développement.

Quatre grands axes structurent ce partenariat : 1. la recherche et le développement ; 2. l'échange de données relatives à la qualité et à la quantité d'eau qui intégreront le système d'information sur l'eau (SIE) ; 3. la formation croisée des équipes des deux entités aux milieux aquatiques et aux problématiques de l'hydroélectricité ; 4. l'organisation régulière de revues conjointes permettant d'améliorer l'insertion environnementale des installations hydroélectriques. L'accord cadre couvre ainsi neuf thématiques principales, de la gestion de la ressource en eau à la gestion des espaces aquatiques, en passant par la dynamique des rivières et les aspects socioéconomiques.

Cet accord-cadre est complété d'un accord spécifique Recherche et Développement. Celui-ci, dans la logique naturelle d'un partenariat construit depuis 2008 entre les deux établissements, vise notamment des actions communes de R&D dans le domaine de la "réponse des écosystèmes aquatiques à la présence et aux modes d'exploitation des ouvrages de production d'électricité". Certains thèmes sont dans la continuité de travaux déjà menés ou en cours de finalisation (impact des débits sur les communautés biologiques, enjeux des débits réguliers, gestion des écluses, incidence de l'entraînement à l'écologie sur les communautés biologiques). D'autres axes émergents sont également pris en compte comme le transport des sédiments, les évolutions de la température de l'eau et leurs impacts sur les espèces, ou encore les contraintes de gestion des ouvrages producteurs d'énergie. Cet accord en matière de recherche et développement s'inscrit dans la continuité de celui déjà signé entre l'ONEMA, l'ADEME et les producteurs d'énergie hydroélectrique au premier rang desquels figurait EDF. Il portait sur l'ensemble des études et des recherches communes à mener pour la "sauvegarde des populations d'anguilles dans les rivières françaises et européennes", dont les résultats seront communiqués fin 2011.

EDF, premier hydroélectricien de l'Union Européenne, s'engage à rechercher et mettre en œuvre les meilleures façons de concilier la production électrique et la protection des milieux naturels, en cohérence avec ses divers engagements, telle que la Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques. Parallèlement, l'ONEMA soutient au niveau national des actions destinées à favoriser une gestion globale, durable et équilibrée de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

ONEMA - EDF 04-02-2011